

« Le Pierrefittois »

Des nouvelles du pays

N° 69 - Septembre 2026



« Chères Pierrefittoises, chers Pierrefittois,

Depuis les élections municipales, les commissions et comités se sont installés et chaque conseiller a pu s'investir selon ses compétences. Ces premiers mois ont été consacrés à la définition des priorités de nos actions, de nos projets ainsi qu'à la mise en place des différentes instances intercommunales et syndicales.

En ce qui me concerne, j'ai été élue vice-présidente de la Communauté de Communes Sologne des Rivières avec la délégation Tourisme.

Je fais également partie du bureau au Pays de Grande Sologne et je représente le comité syndical à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sauldre. Je siège au comité syndical avec Valérie Bourgeois. En tant que membre du bureau du Pays dans le collège public je siège au comité de programmation LEADER (Liaison Entre les

Actions de Développement de l'Economie Rurale), dispositif qui soutient le développement des territoires ruraux.

Je siège aussi à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) pour représenter les communes ayant une population inférieure à 1 263 habitants. 8 maires du département représentent cette strate de population.

La rentrée des classes a eu lieu. Cette année, nous accueillons Karine Simon en remplacement d'Audrey Thomas. Nous lui souhaitons la bienvenue à Pierrefitte.

Je remercie toutes les forces vives du village qui oeuvrent pour que Pierrefitte soit un village attractif. Continuons de travailler pour l'intérêt général de la commune.

Concernant les projets sur la commune, nous allons :

- sécuriser la sortie de l'école par un marquage au sol et étudier l'installation d'un panneau clignotant,
- installer des films occultants à l'école et à la cantine pour la sécurité, ainsi que des films anti-UV pour la chaleur et également à l'agence postale.

D'autres projets sont également en cours de réflexion pour lutter contre cette chaleur dans les classes. Nous étudions également l'achat d'une cuve pour récupérer l'eau de pluie aux ateliers municipaux.

Je reste disponible et à votre écoute si besoin. »

Bernadette COURRIOUX,
Maire

INFORMATION

Facturation de l'eau - Relève des compteurs

**Les index seront relevés
entre le 14 septembre et le 03 octobre 2026**

En cas d'absence :

Merci de contacter la mairie pour prendre un rdv,
ou transmettre par mail la photo de votre compteur
avec l'index lisible.

Balayage des rues

- Jeudi 29 octobre
- Jeudi 03 décembre

Dates à retenir

- 10 octobre : Soirée Couscous
- 17 octobre : Concert trompes de chasse
- 07 novembre : Marché de Noël des Bricolotes
- 04 décembre : Illuminations de Noël - Père Noël - Feu d'artifice

SOMMAIRE

	Page		Page
Nous avons rencontré...	5	La vie des Associations	10
Vie pratique	6	Les infos du Conseil Municipal	14
Bibliothèque	9	État civil	23

RETOUR SUR LES ANIMATIONS

 UNION POUR LA CULTURE POPULAIRE EN SOLOGNE

Les Musicalies des 1^{er}, 02 et 03 mai 2026



Les Musicalies en Sologne se sont tenues les 1^{er}, 02 et 03 mai 2026, à Pierrefitte-sur-Sauldre, organisées par l'UCPS (Union pour la Culture Populaire en Sologne) pour une 39^{ème} édition placée sous le soleil !

Cette année encore, ce sont plus de 2 500 visiteurs et visiteuses qui sont venus danser et animer des moments conviviaux en musique autour des 70 groupes amateurs venus de toute la France (et d'ailleurs !) pour ce festival de musique folk populaire et traditionnel reconnu.

La salle des fêtes et les bals ont affiché complets, les marcheurs étaient au rendez-vous pour la balade contée et les enfants de l'arbre de mai ont enchanté les spectateurs par leur enthousiasme. Parmi les festivaliers de cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir François Bonneau, Président de la Région Centre-Val de Loire, venu applaudir la réussite de cette initiative rurale, culturelle et fédératrice. Agnès Thibault, Conseillère Départementale et Présidente du Pays de Grande

Sologne, ainsi que les maires des communes voisines étaient présents comme chaque année pour soutenir et encourager cet événement qui rassemble au-delà des frontières.

Nos partenaires étaient eux aussi impliqués en nombre pour contribuer à la réussite de la fête : restaurateurs, commerçants du village, luthiers présentant des instruments traditionnels, exposants, associations du territoire, producteurs locaux, etc...

L'année prochaine sera une année particulière puisqu'il s'agira de la 40^{ème} édition !

Associations, artisanes et artisans, commerçantes et commerçants, habitantes et habitants, si vous souhaitez vous engager dans la préparation et la bonne tenue de cette fête populaire, n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre la centaine de bénévoles qui contribuent au rayonnement de notre village en Sologne et bien au-delà !

Alors rendez-vous les 23, 24 et 25 avril 2027 pour trinquer, rire, chanter et danser aux Musicalies en Sologne !



Le Centre Culturel Régional : un lieu de vie au cœur du village



Installé au 13 rue de Nouan, le Centre Culturel de l'UCPS est un espace de rencontres, d'échanges et de création, ouvert à tous.

Tout au long de l'année, il accueille **différents ateliers** : contes, couture, création de courts-métrages pour les jeunes, jeux de société, musique et danse, ethnographie, et très prochainement une **université du temps libre** et un atelier apprentissage **accordéon diatonique**. Et aussi pour les associations **des formations** à destination des bénévoles et dirigeants associatifs.

C'est un **lieu de partage et de ressources** où vous trouverez à votre disposition pour consultation ou prêt : livres, DVD, CD, costumes traditionnels, récits historiques à écouter, ressources patrimoniales, vidéos, photos et archives, ...

Futur lieu de **résidences d'artistes**, il contribuera à la pratique et à la création artistique et artisanale sous toutes ses formes.

L'UCPS organise tout au long de l'année de **nombreux rendez-vous culturels et festifs à travers toute la Sologne**, parmi lesquels les Musicalies en Sologne à Pierrefitte sur Sauldre, mais aussi la très célèbre fête du patrimoine rural solognot Berdigne Berdogne, le Circuit Ciné-Sologne, les projections de films en plein air Ciné Sol'Air ou encore le festival contes L'Arbre à Paroles.

L'UCPS fait également partie du **dispositif Guid'Asso**, un réseau d'accompagnement destiné à informer, orienter et soutenir les associations dans leurs projets et leur fonctionnement.

Véritable lieu de ressource pour le territoire, le Centre Culturel a pour vocation de favoriser les rencontres, d'accompagner les initiatives locales et de rendre la culture accessible à tous.

Nous serons heureux de vous accueillir au Centre Culturel et de vous faire visiter les lieux et découvrir les projets et activités qui y prennent vie. Et pourquoi pas contribuer à la réussite des vôtres !

N'hésitez pas à pousser notre porte ! Anne-Solène et Elodie seront ravies d'échanger avec vous. À très bientôt !



Accueil UCPS
accueil@ucps.fr

Union pour la Culture Populaire en Sologne
02 54 88 71 09 13 Rue de Nouan
41 300 Pierrefitte-sur-Sauldre www.ucps.fr





Un grand merci à Francis et Caroline qui nous ont accueillis cette année, au président et aux membres d'A.Tou.Loisirs pour le prêt du matériel et aux organisateurs pour l'installation des tables, bancs et barnums, rendant cette journée possible.

4

NOUS AVONS RENCONTRÉ...

Hervé VALLET, Masseur-Kinésithérapeute Diplômé d'Etat



« Depuis quand êtes-vous installé sur notre commune ? »

« Je suis à Pierrefitte sur Sauldre depuis novembre 2025 car j'ai souhaité me rapprocher de ma compagne. J'ai commencé à travailler ici deux jours par semaine et maintenant je suis présent du lundi au mercredi. Le reste de la semaine, je suis à mon cabinet de Salbris, rue du Berry. »

« Pouvez-vous nous relater votre parcours professionnel ? »

« J'ai un parcours assez atypique, dû à mon handicap. J'ai commencé par être apprenti boucher, puis apprenti plombier. J'ai obtenu mon CAP Plomberie et reçu la médaille du meilleur apprenti de la région Centre. Je suis ensuite allé quelques mois chez les Compagnons du Devoir du Tour de France. J'ai également été facteur puis j'ai exercé en tant qu'aide-couvreur et plombier à Paris.

La médecine du travail m'a ensuite orienté en horticulture. J'ai passé et obtenu un CAP et un Bac Professionnel Production horticole. J'ai travaillé aux serres municipales de Vierzon en tant que producteur horticole. Après je suis devenu vendeur en jardinerie puis employé dans la mise en rayon de fleurs et également jardinier chez les particuliers. À cette époque-là, j'avais une vision d'environ 5/10^{ème}. Je conduisais un scooter. Mon acuité visuelle se dégradant, j'ai dû arrêter le métier de jardinier.



Je me suis alors reformé à Paris, à l'IFMK-AVH, Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie – Association Valentin Haüy, institut pour les déficients visuels. J'ai obtenu mon diplôme en 2015 à Limoges à l'IFMK-APSAH, Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie – Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés. J'ai exercé en gériatrie au centre de rééducation de la Noue à Vierzon, puis en libéral en créant mon premier cabinet à l'Ehpad de Salbris, cabinet que j'ai par la suite déplacé à la Ferté-Imbault. Quelques années après je suis revenu sur Salbris en créant mon cabinet d'abord rue du Général Giraud, cabinet transféré depuis rue du Berry.

Je fais de la rééducation. J'ai plusieurs formations à mon actif dont le taping (bandes élastiques permettant la décontraction musculaire, le drainage, le renforcement, ...) et deux formations Lawrence Jones « Technique Strain-Counterstrain » (décontraction des muscles par positions de confort et technique de points crâniens pour détendre le corps). J'ai également une formation en Médecine Traditionnelle Chinoise pour kinésithérapeutes comprenant 24 points d'acupuncture pour déverrouiller les articulations et je pratique le massage des méridiens. Mes prochaines formations sont le Fascial Counterstrain, technique de thérapie manuelle douce et indolore qui vise à supprimer les tensions et les spasmes profonds dans les tissus conjonctifs (les fascias) du corps, technique inventée par Brian Tuckey, et le Tui Na, massage spécialisé des méridiens.

Je remercie Madame le Maire et ses conseillers pour leur bon accueil et la location du local sur la commune. Pierrefitte est un très joli village". »

Jours d'ouverture – Cabinet de Pierrefitte

Lundi – Mardi – Mercredi
sur rdv au 06 77 79 46 07



Sabrina Chapart

Secrétariat de Mairie - Nouveaux horaires d'ouverture au public

Mardi / Mercredi / Vendredi : 9h-12h

Entretien des trottoirs

Lors des passages avec la débroussailleuse sur les trottoirs, de nombreuses projections de cailloux sur les vitres et sur les voitures nous obligent à une autre solution.

Sur les trottoirs enherbés, il y aura 2 passages de tondeuse. Il est possible qu'il reste une petite bordure à nettoyer le long de vos clôtures.

City stade

Nous vous rappelons qu'il est impératif de respecter l'âge des jeux pour les petits (balançoire et cheval sur ressort).

✿ Moustique tigre : apprenons à le reconnaître et à limiter sa prolifération

Le moustique tigre est désormais bien présent dans notre région. Apparu en 2022 dans le Loir-et-Cher, sa présence s'étend progressivement. Face à cette progression, chacun peut agir simplement pour éviter qu'il ne trouve dans nos jardins et autour de nos maisons les conditions idéales pour se reproduire.



Comment reconnaître le moustique tigre ?

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est **petit**, plus petit qu'une pièce d'un centime. Il est facilement reconnaissable à son **corps noir et blanc très contrasté**, à ses pattes rayées et à la présence d'une **ligne blanche sur le thorax**. Contrairement au moustique commun, il est principalement **actif pendant la journée**, notamment le matin et en fin d'après-midi.

Photo : Sixto Emmanuel Picones Puebla – Wikimedia Commons – CC BY-SA 4.0.

Le meilleur moyen de lutter : supprimer les eaux stagnantes

Quelques centilitres d'eau peuvent suffire au moustique tigre pour pondre. Il est donc important de faire régulièrement le tour de son jardin et de sa maison :

- **Vider** les soucoupes de pots de fleurs, seaux, arrosoirs et autres récipients ;
- **Retourner ou mettre à l'abri** tout objet pouvant retenir de l'eau : jouets, brouettes, bâches, pneus, mobilier de jardin... ;
- **Nettoyer les gouttières** et vérifier leur bon écoulement ;
- **Couvrir hermétiquement** les récupérateurs d'eau de pluie ou les protéger avec un filet moustiquaire ;
- Ne pas laisser de petits récipients remplis d'eau à l'extérieur.

Ces gestes, simples mais réguliers, sont le moyen le plus efficace de limiter les lieux de ponte et donc la prolifération du moustique tigre.

Et si vous pensez avoir identifié un moustique tigre ?

Vous pouvez contribuer à la surveillance en effectuant un signalement sur le portail officiel **Signalement Moustique**. Une photographie de l'insecte est nécessaire pour permettre son identification par les spécialistes.

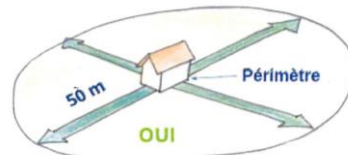
À Pierrefitte-sur-Sauldre, chacun peut contribuer à limiter sa prolifération : un jardin sans eau stagnante, c'est autant de lieux de ponte en moins !

Source : Agence régionale de santé / Ministère chargé de la Santé / ANSES.

Héloïse Gilles

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

- Couper la végétation herbacée et ligneuse afin qu'elle ne dépasse pas 50 cm (ronce, callune, bruyère, ...),
- Couper les arbres et les branches situés à moins de 3 mètres de toute construction,
- Enlever les branches des arbres surplombant les toits des constructions,
- Couper les branches basses des arbres au ras du tronc afin que toutes les parties des branches se trouvent à une hauteur minimale de 2 mètres du sol,
- Favoriser l'absence de contact des haies et des plantations d'alignement avec les constructions en maintenant un espace d'au moins 3 mètres de distance entre l'extrémité de l'alignement et une habitation ou un boisement.
- Une bande de 50 mètres de large doit être débroussaillée sur le périmètre extérieur d'une construction.



1

Couper et broyer l'ensemble de la végétation herbacée et ligneuse basse afin que celle-ci ne dépasse pas 50 cm.



2

Privilégier les haies de 2 x 2 m. Assurer l'absence de contact des haies avec les constructions et les boisements en maintenant un espace d'au moins 3 m entre ces derniers.



Cette distance de séparation est également valable pour les plantations d'alignement. Les dimensions de 2 x 2 m ne valent pas pour les haies bocagères.

3

Enlever les arbustes - tout ligneux de 50 cm à 3 m de hauteur - en particulier ceux situés sous les houppiers des arbres conservés.



Quelques-uns pourront être conservés de façon isolée ou en massifs sans que leur couvert total n'excède 10 % de la surface concernée par les OLD (se référer à l'article 4 de l'arrêté).

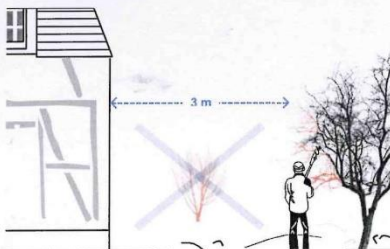
4

Élaguer les branches des arbres surplombant les toits du bâti vulnérable.



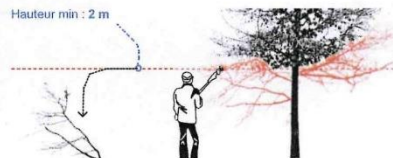
5

Supprimer les arbres, les arbustes et les branches situés à moins de 3 m de toute construction.



6

Élaguer les branches basses des arbres conservés, afin que ces dernières se trouvent à une hauteur minimale de 2 m du sol.



Pour les sujets de moins de 6 m, élaguer dans la limite du tiers de la hauteur de l'arbre.

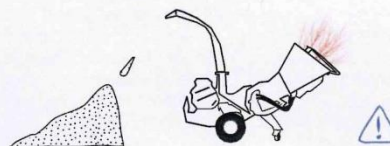
7

Supprimer les bois morts inférieurs à 40 cm de diamètre.



☆

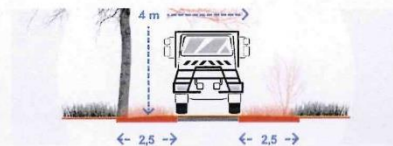
Éliminer les végétaux coupés par broyage ou par exportation de l'ensemble des résidus issus du débroussaillage.



L'élimination peut exceptionnellement être réalisée par brûlage lorsque ni le broyage ni l'exportation ne sont possibles, dans le respect de l'arrêté préfectoral sur le brûlage.

!

Les abords des voies privées donnant accès aux constructions, chantiers ou installations de toute nature doivent être débroussaillés.



Sur une profondeur de 2,5 mètres de part et d'autre de la voie ainsi que sur une hauteur de 4 mètres pour permettre le passage des véhicules de secours.



Pourquoi ?

1 - DIMINUER L'INTENSITÉ DE L'INCENDIE



2 - LIMITER SA PROPAGATION



Les OLD permettent de protéger les personnes, les biens, les pompiers et la forêt d'un potentiel feu (Art. L131-10 du code forestier).

PÉRIMÈTRE DES OLD // 50 m autour du bâti
→ SI ZONE U // débroussailler toute la parcelle



Qui ?

Articles 10 et 11
de l'arrêté

Les travaux liés aux OLD sont à la charge des propriétaires et doivent être réalisés aux abords des constructions, chantiers et installations concernées. Elles s'appliquent aussi sur les terrains situés dans les zones urbaines (ZONE U) définies par un document d'urbanisme.

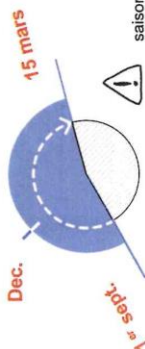
⚠ MESURES SPÉCIFIQUES

Pour les campings, les parcs de loisirs, les aires de stationnement et les parcs photovoltaïques, se référer à l'article 9 de l'arrêté préfectoral OLD.



Quand ?

Titre III
de l'arrêté



saison des feux

Pour réduire l'impact environnemental des OLD, la coupe des arbres et arbustes est à réaliser de préférence entre le 1^{er} septembre et le 15 mars.

Le maintien de la végétation basse à une hauteur inférieure à 50 cm est à faire toute l'année.



Se renseigner ?

DDT de Loir-et-Cher (41) <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Foret/Prevention-feu-de-foret/Obligations-Legales-de-Debroussaillage-OLD>

- Après de votre mairie

PERIMÈTRES SOUMIS À OLD

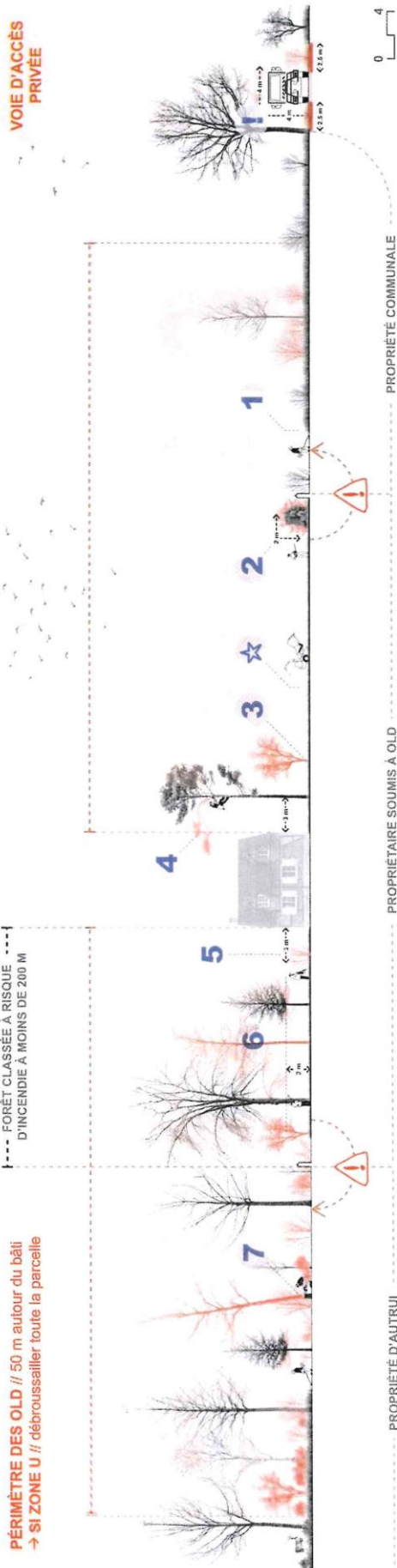
<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

SIGNALER UN DÉPART DE FEU

Urgences : 112 / Pompiers : 18

VOIE D'ACCÈS
PRIVÉE

--- FORÊT CLASSÉE À RISQUE
D'INCENDIE À MOINS DE 200 M



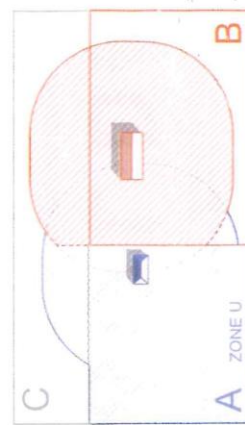
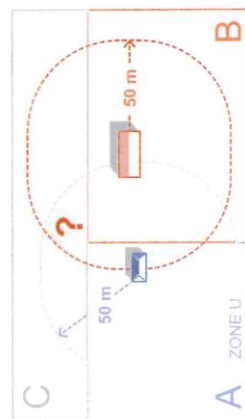
Éviter l'usage de tout produit phytosanitaire nocif pour l'environnement.



Si les travaux de débroussaillage s'étendent chez un propriétaire voisin, vous avez l'obligation de lui demander une autorisation expresse.

En cas de refus ou de non-réponse, l'OLD est alors mise à la charge du propriétaire voisin. Vous devez dans ce cas en informer le maire.

QUE FAIRE EN CAS DE SUPERPOSITION ?



Situé en zone U, le propriétaire A devra débroussailler l'ensemble

SIVOS PIERREFITTE/SOUESMES

Le début de cette année 2026 a été marqué par les élections municipales, qui entraînent un changement d'équipe au sein du SIVOS :



- Gualberto LOPES (Président),
- Emmanuelle CHESNEAU (Vice- Présidente),
- Valérie BOURGEOIS (1^{ère} Adjointe au Maire de Pierrefitte),
- Marilyn DEPARDIEU (Conseillère de Pierrefitte),
- Nicolas GUITTON (Conseiller de Souesmes),
- Guillaume LE BIHAN (Conseiller de Souesmes),
- Secrétaire : Céline DEPARDIEU.

Nous remercions l'équipe précédente pour son investissement.

Pour finir, nous souhaitons une bonne année scolaire aux enfants, aux parents ainsi qu'à nos agents du SIVOS et l'équipe éducative. Prenez soin de vous.

*Le Président,
Gualberto Lopes*

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque,
lieu convivial d'échanges et d'animation

Les bénévoles de la bibliothèque municipale vous accueillent le :

- Mercredi, de 10h à 12h,
- Samedi, de 9h30 à 12h.



Venez découvrir un grand choix de livres renouvelés régulièrement et n'hésitez pas à nous faire part de vos envies de lecture que nous pourrions intégrer aux prochaines commandes.

Le catalogue des livres disponibles est consultable sur :
<http://pierrefitte-portail.c3rb.org/>

La restitution des livres est possible en permanence directement dans la boîte installée à l'entrée de la bibliothèque.



L'équipe de la bibliothèque

LE CLUB DU RENOUVEAU

Bonjour à tous !

Après cet été éprouvant, nous reprenons avec plaisir les rencontres du jeudi après-midi, à partir du 03 septembre, de 14h à 17h30, à la Salle des Fêtes.

Vous pouvez toujours nous rejoindre !

Bien cordialement.



Aline Jacquelin



LES BRICOLOTES

Les Bricolotes ont repris le chemin de leur atelier pour leur rendez-vous hebdomadaire du lundi après-midi (adresse : Ateliers Municipaux – Route de Salbris).

Si vous souhaitez nous rendre visite ou vous joindre à nous, vous êtes les bienvenus.

Nous espérons vous rencontrer lors de notre vente de Noël du samedi 07 novembre, à la salle du Renouveau. Vous y trouverez de nombreux cadeaux à offrir.

*La Présidente,
Sylvie Courrioux*

LOISIRS GYM

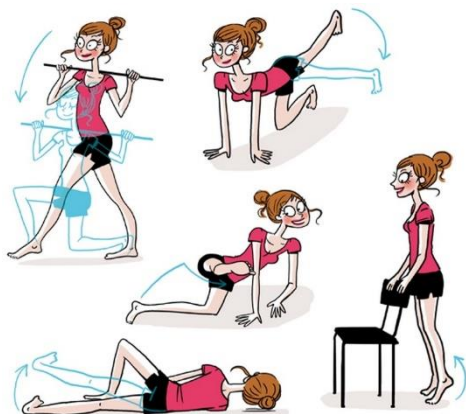


***Une gym qui bouge ! Une gym qui vit !
Une gym qui préserve votre santé !***



LOISIR GYM vous accueille, à la salle des fêtes, le mardi de 18h30 à 19h30, de septembre à juin inclus, pour une activité physique permettant de se créer des relations et de renforcer la vie sociale.

Loin de la performance à tout prix ou de l'affrontement, cette approche du sport est collective et conviviale...



La séance de gymnastique volontaire est multi-activités et fait travailler toutes les capacités physiques : souplesse, renforcement musculaire, habileté et communication motrices, équilibre, cardio-respiratoire.

Une tenue adaptée et un tapis de sport suffisent à sa pratique.

Venez nous rencontrer pour découvrir cette activité.
2 séances sont offertes.

*Le secrétaire,
Michel Caillaud*

LES MARCHEURS



Après être restés sans communiquer pendant un certain laps de temps, nous voici de nouveau et toujours avec la même motivation...

Au cours de cette période, nos activités n'étaient pas au ralenti pour autant, en effet :

- **02/06/2025** : 23 personnes participent à la sortie à Nohant-Vic avec randonnée le matin (10 ou 15 km) et l'après-midi : visite de la maison de George Sand.
- **29/06/2025** : repas de fin de saison autour d'un couscous avec 66 participants le midi et 35 le soir.
- **23-24-25/09/2025** : sortie de 3 jours dans le Morvan pour 15 marcheurs du groupe.





- **29/09/2025** : sortie à Aubigny sur Nère pour 38 marcheurs. Au programme : randonnée le matin, visite de la ville avec un guide l'après-midi et ensuite visite du château de la Verrerie à Oizon.
- **12/04/2026** : randonnée « grand public » à laquelle ont participé 504 marcheurs dont 11 enfants. Cette année, nous avons « changé de cap » en proposant des circuits côté Ouest de la commune. Cela a été rendu possible grâce aux propriétaires qui ont donné l'autorisation d'emprunter des chemins ou terrains leur appartenant, permettant ainsi de réaliser des boucles en toute sécurité. Je les en remercie une nouvelle fois. La prochaine randonnée « grand public » aura lieu le 11 avril 2027.
- **01/06/2026** : sortie à Yèvre le Châtel pour 27 marcheurs. Le matin : randonnée de 12 ou 16 km et l'après-midi : visite du magnifique village.



SÉLECTION
LE
**VILLAGE PRÉFÉRÉ
DES FRANÇAIS**
2018

- **29/06/2026** : une paella est venue clore une saison bien remplie. 63 personnes étaient présentes le midi et 40 le soir.



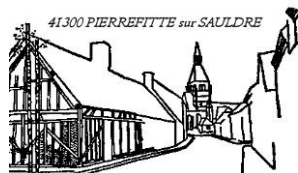
La nouvelle saison débutera le **lundi 07 septembre 2026**.
Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez me contacter au 06 38 32 42 52.

Par ailleurs, afin que chacun puisse pratiquer sereinement son activité en toute sécurité, j'invite les organisateurs de chasse à continuer de collaborer avec moi en me communiquant leurs dates de chasse afin que je ne prévois pas de randonnée le même jour dans ce secteur.

*Le responsable,
Patrick Després*

A.TOU.LOISIRS

Pierrefitte A Tou Loisirs



Bonjour à tous.

L'équipe d'A.Tou.Loisirs vous souhaite un bon retour de vacances.

Lors de l'Assemblée Générale du 27/02/26, Nicolas STERN a rejoint le conseil d'administration. Suite à la démission du Vice-Président, Cédric BAUCHET a été élu au poste.



Nous avons mené à bien nos animations : Carnaval, crêpes aux Musicalies, 14 Juillet, vide-greniers. D'ici la fin de l'année, il reste la Soirée Dansante samedi 10 Octobre, le Loto dimanche 15 Novembre et la balade du Père Noël vendredi 04 Décembre. Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui nous aident à mener à bien nos activités.

Notre Association vous tente ? Vous pouvez être bénévole, adhérent ou faire partie du conseil d'administration en vous présentant à l'élection lors de la prochaine assemblée générale (personne à contacter : Simon DARGENTON - 06 25 81 79 27). Cordialement.

Jean-Jacques Jacquelin

LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseils Municipaux du 23 février au 26 juin 2026

(compte-rendu complet visible également à la Mairie et sur le site www.pierrefitte-sur-sauldre.fr)

Séance du 23 février 2026

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Décision n° 7-2025 : Signature d'un contrat de location avec Monsieur Olivier ZIMA, pour le logement situé 1 rue de Chaon, au 1^{er} décembre 2025 et d'un loyer mensuel de 250.00 €.

Décision n° 1-2026 : Signature de la prolongation du contrat de location avec Madame Liliane PIRQUIN, pour le logement situé 64 rue de Chaon, du 1^{er} février au 31 mars 2026.

Décision n° 2-2026 : Signature d'un contrat de location avec la société INOV CONCEPT, pour le logement situé 2 rue de la Basse-Cour, au 1^{er} février 2026 et d'un loyer mensuel de 500.00 €.

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DÉPARTEMENTALE DE SOLIDARITÉ RURALE 2026

Le Conseil Municipal poursuit son objectif d'installer de nouveaux commerces en centre bourg. Suite à l'acquisition d'un local commercial, sur la place de l'église, en fin d'année 2025, des travaux sont nécessaires pour permettre l'installation d'un commerçant.

Le montant total des travaux s'élève à 20 044.68 € TTC.

Electricité : 7 715.88 €

Chauffage : 8 944.80 €

Faux-plafonds : 3 384.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale 2026 pour l'aider dans ce projet.

ACCEPTATION DU SOLDE DE LA LIQUIDATION DE L'ASSOCIATION DES ŒUVRES PAROISSIALES

Suite à la dissolution de l'Association des Œuvres Paroissiales, la commune a perçu, en 2025, 50% du produit de la vente de l'immeuble.

À ce jour, un solde d'environ 3 200 € reste disponible. Les liquidateurs, Monsieur GIRAUDON et Monsieur BONNEFOND ont décidé de partager de nouveau cette somme entre la commune et l'association diocésaine. Le Conseil Municipal accepte le don de 1 600 € qui sera affecté à l'article 756, libéralités reçues.

Le Conseil Municipal remercie les liquidateurs d'avoir mené à bien cette procédure.

DSP EAU ET DSP ASSAINISSEMENT

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats des consultations DSP Eau et DSP Assainissement. L'offre VEOLIA propose :

Eau : part fixe 72.00 € HT/an - Tarif unitaire : 0.91 € HT/M3

Assainissement : part fixe 68.50 € HT/an - Tarif unitaire : 0.879 € HT/M3

À ces tarifs se rajoutent la part communale couvrant les opérations inscrites au budget Eau/Assainissement, ainsi que la TVA de 5.5% sur la partie eau et de 10% sur la partie assainissement.

La décision de passer en DSP pour le budget Eau/Assainissement est laissée aux prochains conseillers municipaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Tableau des permanences pour les élections municipales.

- Monsieur GIRAUDON dresse le bilan financier de cette mandature. L'endettement en 2026 est inférieur par rapport à 2020 malgré de nombreux et importants investissements.

La procédure concernant le bien immobilier de Monsieur MORIN, sur la place de l'église, doit être poursuivie.

- Madame SEGARD informe l'assemblée que le bail avec Monsieur Étienne POIGET va être signé pour une occupation du local commercial, 8 place de l'église, à partir du 1^{er} avril prochain. Concernant le distributeur à pizzas, le bail est signé, il sera en service en juin 2026.

123 colis et 5 boîtes de chocolats ont été distribués aux personnes âgées.



Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,
Considérant que l'article L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales fixe les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions d'adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et en appliquant à cet indice les barèmes suivants :

Population (habitants) : de 500 à 999
Taux (en % de l'indice) : 11.77

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

À compter du 21 mars 2026, le montant des indemnités de fonction des Adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales sur la base du nombre maximal théorique d'Adjoints que le Conseil Municipal peut désigner sur le fondement de l'article L2122-2 du CGCT, fixé aux taux suivants :

- 1^{er} Adjoint : 11.77. % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 2^{ème} Adjoint : 11.77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES – EAU ET ASSAINISSEMENT : Valérie BOURGEOIS, Éric BUSICCHIA, Ludivine MONTAGU, Marilyn DEPARDIEU, Héloïse GILLES, Fabrice THEVENIN.

TRAVAUX BÂTIMENTS : Éric BUSICCHIA, Claudio AZEVEDO, Eddy GAGNEPAIN, Fabrice THEVENIN, Antonio BROCHADO, Marc SEZEUR.

TRAVAUX VOIRIE CHEMINS : Éric BUSICCHIA, Vanessa DEROUCK, Laurent DOISNE, Antonio BROCHADO, Fabrice THEVENIN, Marc SEZEUR.

ANIMATION - ÉVÈNEMENTS : Valérie BOURGEOIS, Éric BUSICCHIA, Claudio AZEVEDO, Ludivine MONTAGU, Eddy GAGNEPAIN, Héloïse GILLES, Marilyn DEPARDIEU.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sont donc désignés en tant que :

Président : Madame Bernadette COURRIOUX, Maire

Membres titulaires :

M. Éric BUSICCHIA
M. Claudio AZEVEDO
Mme Héloïse GILLES

Membres suppléants :

M. Eddy GAGNEPAIN
Mme Vanessa DEROUCK
Mme Marilyn DEPARDIEU

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal approuve les 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, proposés par Madame le Maire, concernant la liste préparatoire à la commission communale des impôts directs.

À savoir :

Titulaires :

Michel GIRAUDON
Nicole SEGARD
Sébastien GAULLIER
Jean HEMERET
Claudine LAIGNEAU
Ghislaine BARREAU
Sylvia POIGET
Dominique TARDIVEAU
Patrick DESPRES
Jean-Jacques JACQUELIN
Michel COURRIOUX
Albert SIMON

Suppléants :

Yolaine MOULINET
Jacky DEPARDIEU
Michel BASQUILLON
Michel DESPRÉS
Daniel THIAULT
Jean-Claude HODEAU
Jean-François LOSCHNAT
Daniel MIGNOT
Alain BOLINET
Jean-François GRÉARD
Michel GUÉRIN
Gilbert JACQUELIN

Madame le Maire rappelle le rôle de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Communes Sologne des Rivières.
Madame Bernadette COURRIUX, Maire, est le membre titulaire et Madame Valérie BOURGEOIS est le membre suppléant de la C.L.E.C.T.

SIVOS PIERREFITTE/SOUESMES : Valérie BOURGEOIS, Marilyn DEPARDIEU, Emmanuelle CHESNEAU.

SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON : Eddy GAGNEPAIN – Suppléant : Claudio AZEVEDO.

SYNDICAT DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE: Bernadette COURRIUX, Valérie BOURGEOIS -
Suppléants : Emmanuelle CHESNEAU, Laurent DOISNE.

SYNDICAT DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ : Christine BRUSIK – Suppléant : Vanessa DEROUCK.

SYNDICAT DES ORDURES MÉNAGÈRES : Antonio BROCHADO - Suppléant : Laurent DOISNE.

CNAS (Comité National d'Action Sociale) et COS (Comité des Œuvres Sociales) : Emmanuelle CHESNEAU
 – Suppléant : Christine BRUSIK.

Selon l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a décidé de créer un comité d'action sociale. Les membres sont : Valérie BOURGEOIS - Marilyn DEPARDIEU - Emmanuelle CHESNEAU - Laurent DOISNE - Nicole SEGARD - Catherine TARDIVEAU - Claudine LAIGNEAU - Marie-Claude BOLINET.

Les membres sont : Laurent DOISNE – Emmanuelle CHESNEAU – Marc SEZEUR – Ludivine MONTAGU – Vanessa DEROUCK.

Monsieur Eddy GAGNEPAIN est nommé représentant de la commune de PIERREFITTE-SUR-SAUDRE au sein de l'Agence Technique Départementale (ATD) par le Conseil Municipal.

Monsieur Michel GIRAUDON est nommé correspondant Défense et correspondant du Souvenir Français pour la commune de PIERREFITTE-SUR-SAUDRE.

Décision n° 3-2026 : Signature d'un contrat de location avec Monsieur Etienne POIGET pour le local commercial situé 8 place de l'église au 1^{er} avril 2026 et d'un loyer mensuel de 300.00 €.

Le Conseil Municipal élit Madame GILLES comme Présidente lors des débats concernant les comptes financiers uniques de la Commune, du service Eau et Assainissement et du Commerce.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les taux ont été adoptés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE

Madame le Maire propose de voter le budget primitif de la commune équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 005 385,19 €

- Section d'investissement : 177 178,26 €

Nombre de suffrages exprimés : 15

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Travaux : il est demandé d'étudier l'accès pour les personnes handicapées à la salle des fêtes.

Subventions aux associations : un dossier devra dorénavant être rempli.

BUDGET PRIMITIF 2026 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire propose de voter le budget primitif du service Eau et Assainissement équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section d'exploitation : 237 508,48 €

- Section d'investissement : 267 519,60 €

Nombre de suffrages exprimés : 15

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMERCE

Madame le Maire propose de voter le budget primitif Commerce équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section d'exploitation : 8 045,51 €

- Section d'investissement : 26 437,72 €

Nombre de suffrages exprimés : 15

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

PROCÉDURE DSP BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les offres de la société VÉOLIA pour les délégations de service public (DSP) Eau et Assainissement.

Concernant la DSP Assainissement, la commune de THEILLAY, coordonnateur du groupement d'autorités concédantes, a délibéré sur l'approbation du contrat DSP et sur le choix de son attributaire, la société VÉOLIA. La commune de Pierrefitte est une tranche optionnelle à ce contrat avec un début de délégation au 1^{er} janvier 2027. Le Conseil Municipal, 14 votes pour et 1 abstention, décide de confier l'exploitation de son service Assainissement, par délégation de service public, à la société VÉOLIA, au 1^{er} janvier 2027. Il autorise Madame le Maire à signer l'ordre de service.

Concernant la DSP Eau, le Conseil Municipal, 14 votes pour et 1 abstention, décide de confier l'exploitation de son service Eau à la société VÉOLIA au 1^{er} janvier 2027. Le contrat DSP est à rédiger conformément à l'offre. Le Conseil Municipal délibèrera sur l'approbation du contrat DSP et sur l'attribution à la société VÉOLIA lors de sa prochaine réunion.

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDÉOPROTECTION DE LOIR-ET-CHER

Ont été élus :

Délégués titulaires : Bernadette COURRIOUX et Valérie BOURGEOIS.

Délégués suppléants : Éric BUSICCHIA et Marilyn DEPARDIEU.

Conformément aux dispositions du CGCT concernant les délégués au sein des comités syndicaux, le Conseil Municipal a élu au scrutin secret à la majorité absolue les délégués suivants pour représenter la commune :

SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON : Fabrice THEVENIN – Suppléant : Vanessa DEROUCK

SYNDICAT DE L'ÉTANG DU PUIITS ET DU CANAL DE LA SAULDRE : Marilyn DEPARDIEU – Suppléant : Christine BRUSIK

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA GRANDE PRAIRIE

Conformément à la convention tripartite pour la gestion de l'espace naturel sensible de la Grande Prairie, le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention pour l'éco-pâturage 2026 (2 963,00 € HT) et la réfection des trois passerelles (17 535,39 € HT).

SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET COMMERCE

Afin de permettre le règlement des factures des travaux du local commercial situé sur la place de l'église, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 12 200 € au budget Commerce. Cette somme sera inscrite à l'article 20415332 sur le budget de la Commune et à l'article 13242 sur le budget Commerce.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire informe qu'il convient d'effectuer les modifications suivantes sur les budgets Commune, Eau et Assainissement et Commerce, suite à l'élaboration des budgets 2026 :

Budget Commune

D 21848 – autres matériels de bureau : - 12 200.00 €

D 20415332 – subvention bâtiment et installations : + 12 200.00 €

Budget Eau/Assainissement

D 2315 – installations : + 24 792.00 €

R 001 – report : + 24 792.00 €

Budget Commerce

D 001 – report : + 19 962.28 €

R 001 – report : - 2 237.72 €

R 1323 – subvention départementale : + 10 000.00 €

R 13242 – subvention communale : + 12 200.00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les opérations ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal ne donne pas suite au projet d'accompagnement à la sensibilisation et à la lutte contre le moustique tigre. Deux pièges devraient être installés sur la commune par le laboratoire INOVALYS, mandaté par l'ARS (Agence Régionale de Santé).
- Jury criminel : Madame ESTOT a été tirée au sort en remplacement de Madame JUBEAU qui a quitté la commune.
- Organisation des festivités du 14 juillet : les conseillers se proposent sur les différents jeux qui auront lieu l'après-midi. Dans l'éventualité où la météo ne permettrait pas de tirer le feu d'artifice le 13 juillet, celui-ci serait reporté au moment des illuminations de Noël.
- Madame le Maire fait un résumé au Conseil Municipal de la réunion du Syndicat du Pays de Grande Sologne. Pendant cette réunion, Madame Agnès THIBAUT a été élue Présidente.
- Vu la situation caniculaire actuelle, une étude de climatisation des classes et du restaurant scolaire sera lancée.
- Maison en vente appartenant à Loir-et-Cher Logement, rue de Nouan : un compromis est en cours.
- Salon de coiffure : une reprise est en cours. Un pot de départ pour Madame DOUGÉ est organisé le 30 juin prochain.

Une page se tourne pour la coiffeuse de Pierrefitte



Après 26 années passées à prendre soin de nos cheveux, notre coiffeuse Sophie a fermé les portes de son salon Séduction.

La municipalité a tenu à la remercier pour toutes ces années au service des habitants. Nous lui souhaitons une pleine réussite et beaucoup de bonheur dans ses nouveaux projets.



La fresque sur le pignon de l'épicerie est terminée Réalisation : Jean-Paul MIANNAY



ÉTAT CIVIL

Bienvenue à

Mia FERNANDEZ	29 juillet 2025
Aléna BOURREAU--LEJEUNE	31 octobre 2025
Joseph de LAAGE de MEUX	22 avril 2026
Julya GINGRÉAU DJEBARA	19 mai 2026



Félicitations à

Noura DJEBARA et Sébastien GINGRÉAU	27 septembre 2025
Nadège TANGUY et Éric PASQUEL	16 mai 2026
Ludivine MONTAGU et Eddy GAGNEPAIN-GERMAIN	30 mai 2026
Herminie de SESMAISONS et Charles KLEIN-MONTEZIN	06 juin 2026
Samantha SEGURA et Romain RAYNAL	20 juin 2026
Claire RUELLÉ et Xavier PINON	29 août 2026
Anael MARTY et Michael DIAS	12 septembre 2026



Ils nous ont quittés

Hubert AUGER	30 septembre 2025	91 ans
Michèle LELONG née CADIOU	02 janvier 2026	83 ans
Philippe SCHRAMM	28 janvier 2026	95 ans
Jeannine RAULIC née CHASSET	07 février 2026	94 ans
Marie-Joseph HÉRON née LELIÈVRE	02 mars 2026	81 ans
Jean Claude HODEAU	17 avril 2026	79 ans
Raymond DOISNE	24 juin 2026	77 ans
Jean Pierre BRAULT	25 juin 2026	80 ans
Sophie BOISQUILLON	1 ^{er} juillet 2026	56 ans
Gilles POUPAT	17 juillet 2026	83 ans
Sophie ALBERTONI	22 juillet 2026	56 ans
Madeleine FABRE	26 juillet 2026	93 ans
Simone TARDIVEAU née DEPARDIEU	28 juillet 2026	90 ans
Solange FOUCHARD née RAGU	08 août 2026	93 ans

CALENDRIER DES FÊTES 2026

OCTOBRE	Samedi 10	Soirée dansante A.Tou.Loisirs	Salle des Fêtes
	Samedi 17	Concert Trompes de chasse	Église
NOVEMBRE	Samedi 07	Vente de Noël des Bricolotes	Renouveau
	Mercredi 11	Commémoration de l'Armistice de 1918	Salle des Fêtes
	Dimanche 15	Loto A.Tou.Loisirs	Salle des Fêtes
	Vendredi 20	Soirée Beaujolais nouveau	Salle des Fêtes
DÉCEMBRE	Vendredi 04	Illuminations de Noël + Père Noël + feu d'artifice	Salle des Fêtes + stade
	Samedi 05	Commémoration AFN	Mairie
	Samedi 05	Sainte Barbe	Salle des Fêtes
	Samedi 12	Marché de Noël	Salle des Fêtes

Directeur de la publication : Bernadette Courrioux, Maire ;
 Mise en page : Sabrina Chapart ; Imprimé à la Mairie

PIERREFITTE-SUR-SAULTRE : CAMPAGNE DE RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU 2026

DATES ET MODALITÉS

DU **14** ^{lundi}
SEPTEMBRE
AU ^{samedi}
3 OCTOBRE
2026



RELEVÉ EFFECTUÉ PAR UN
AGENT MUNICIPAL

Il se présentera à **votre**
domicile pour relever l'index
de votre compteur.

EN CAS D'ABSENCE



SI VOUS ÊTES ABSENT LORS DU PASSAGE DE L'AGENT, MERCI
DE CONTACTER LA MAIRIE POUR TRANSMETTRE VOTRE INDEX :



PAR TÉLÉPHONE : 02 54 88 63 23

Du lundi au vendredi



PAR EMAIL : pierrefitte.41mairie@wanadoo.fr

AVANT LE 15 OCTOBRE 2026